



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2026, sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Immeuble affecté

- Adresse : rue Dubaï
- Lot : 6 609 778, cadastre du Québec

#### Nature et effets de la dérogation demandée

La demande de dérogation mineure vise à autoriser et à reconnaître comme conforme la construction d'immeuble pour un projet résidentiel intégré sur la rue Dubaï.

Les éléments dérogatoires concernent :

- Une marge latérale de 2.54 m, alors que le minimum requis est de 4.5 m, soit une dérogation de 1.96 m par rapport à la norme en vigueur;
- Une voie de circulation privée ayant une largeur de 6.4 m, alors que le minimum requis est de 7.5 m, soit une dérogation de 1.1 m par rapport à la norme en vigueur;
- Une superficie totale de la voie de circulation de 13.55 %, alors que le maximum permis est de 10 % de la superficie totale du terrain, soit une dérogation de 3.55 % par rapport à la norme en vigueur;
- Un pavage dans la zone équivalente à la marge avant (7.5 m) de l'immeuble, alors que ce pavage n'est pas permis;
- Le raccordement aérien du câblage, alors que seul le raccordement souterrain est permis;
- L'empiètement des cases de stationnement devant la façade principale des bâtiments, alors que l'empiètement n'est pas autorisé.

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575, rue Principale, à Saint-Amable, le **7 avril 2026 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 19 mars 2026

Maxime Dupuis  
Greffier adjoint